

CHALLENGE JEUNES des CLUBS du 35

2026/2027

Article 1

Le CHALLENGE JEUNES des CLUBS du 35 est une épreuve **par équipes** de club, représentative en quantité (développement) sur l'ensemble des catégories jeunes.

Les joueurs concourent individuellement mais marquent, en fonction de leur résultat, un certain nombre de points au bénéfice de leur formation.

Article 2

Une équipe se compose au maximum de 12 joueurs et joueuses, répartis au choix dans les **6** catégories jeunes **suivantes** :

I) TABLEAUX FEMININS :

Benjamines / Minimes Filles (nées en 2014 et après) : classement <= **699** points au 1^{er} janvier 2026

Cadettes / Juniores Filles (nées en 2008 et après) : classement <= **999** points au 1^{er} janvier 2026

II) TABLEAUX GARCONS :

Poussins (nés en 2018 et après) : classement <= **549** points au 1^{er} janvier 2026

Benjamins (nés en 2016 et après) : classement <= **599** points au 1^{er} janvier 2026

Minimes garçons (nés en 2014 et après) : classement <= **699** points au 1^{er} janvier 2026

Cadets (nés en 2012 et après) : classement <= **899** points au 1^{er} janvier 2026

Un club peut engager plusieurs équipes, dans ce cas l'engagement devra mentionner l'appartenance à une équipe donnée.

Il n'est pas obligatoire d'aligner un joueur(euse) dans chaque catégorie.

Article 3

Tous les engagés doivent être licenciés FFTT et en possession de leur licence le jour de l'épreuve.

L'épreuve est ouverte aux licences « compétition » et « loisir ». Dans le cas où une licence « loisir » s'inscrit, celle-ci reste « loisir » à l'issue de l'épreuve.

Il n'y a pas de limitation pour les mutés et les étrangers.

Article 4

Un joueur peut être engagé, soit dans sa catégorie d'âge, soit dans une catégorie supérieure, mais dans une seule catégorie.

Les féminines participeront à un tableau féminin quel que soit leur catégorie d'âge respective, puis seront ensuite éventuellement reversées dans le tableau garçon de leur catégorie.

Article 5

Un joueur absent peut être remplacé par tout autre joueur à condition que le remplacement soit indiqué 48 heures avant le début de l'épreuve. Au-delà et au plus tard la veille de l'épreuve, le remplacement ne pourra se faire que dans la même catégorie d'âge que le joueur remplacé et son classement devra être identique ou inférieur au classement du joueur remplacé.

Le jour de la compétition, un joueur absent pourra être remplacé par un joueur de la même catégorie d'âge et de classement identique ou inférieur à condition qu'il ne soit pas inscrit dans une autre équipe.

Article 6

Déroulement dans chaque catégorie :

- Les joueurs sont répartis par poule de 3 ou 4.
- Les deux premiers de chacune de celles-ci sont intégrés dans un tableau final à élimination directe. Des parties de classement auront lieu à partir des ¼ de finale.
- En fonction du nombre d'engagés et du nombre de tables disponible, une consolante pourra être organisée pour les 3^{èmes} de poule.

Article 7

Le Juge-Arbitre établira les poules des différents tableaux à partir du dernier classement mensuel disponible.

Article 8

Le décompte des points est le suivant :

- 2 points de présence

- Dans chaque catégorie, sont attribués les points suivants pour tous les jeunes qui entrent dans le tableau final :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}
25	23	21	19	17	15	13	11

9 à 16	17 à 32	33 à 64	65 à 128
9	7	5	3

3^{èmes} de poule : 2 points de moins que le nombre de points du 1^{er} tour du tableau.

Exemple :

- Dans le cas de 36 poules, le 1^{er} tour du tableau est un 1/64^{ème} de finale. Les perdants de ce tour marquent 3 points et les 3^{èmes} de poule marquent 1 point.
- Dans le cas de 10 poules, le 1^{er} tour du tableau est un 1/16^{ème} de finale. Les perdants de ce tour marquent 7 points, et les 3^{èmes} de poule marquent 5 points.
- Dans le cas de 4 poules, le 1^{er} tour du tableau est un ¼ de finale. Les 3^{èmes} de poules marquent donc 9 points.

Article 9

Le classement final sera obtenu de la façon suivante :

À l'issue de la compétition, les points obtenus par les participants sont comptabilisés par équipe de club, y sont ajoutés les points de présences. L'équipe ayant le plus de points est déclarée 1^{ère} et ainsi de suite.

En cas d'égalité, le départage s'effectue de la manière suivante :

- 1) Equipe ayant le plus de 1^{ère} places, le plus de 2^{ème} places, etc...
- 2) Equipe ayant le plus de catégories représentées
- 3) Equipe ayant le plus grand nombre de points en benjamines, puis en benjamins
- 4) Equipe ayant aligné la ou le plus jeune joueur(euse)

Article 10

Des coupes récompenseront les 3 ou 4 meilleures équipes

Des médailles seront remises aux 4 premiers (ères) de chaque catégorie.

Article 11

Tout forfait non-excuse avant le jour de la compétition sera pénalisé d'une amende.

Le montant des engagements est fixé à **3,20 €** par joueur.